



Paris, le 11 avril 2006,

- Communiqué de presse -

## **Le Dossier Médical Personnel en voie de coma ?**

Probablement aurions-nous envie de sauver le dossier médical personnel (DMP). Parce qu'il doit être un outil d'une meilleure coordination des soins. Parce qu'il constituera une chance supplémentaire d'être bien soigné. Parce qu'il sera aussi un outil d'une meilleure relation entre le médecin et le malade.

Le CISS a depuis le départ soutenu la mise en place du DMP. Nous avons accompagné la réflexion au cours de deux séminaires organisés par les pouvoirs publics et accompagné les décisions en siégeant au comité d'orientation et au conseil d'administration du groupement d'intérêt public du DMP (GIP-DMP). Les associations siègent aussi au comité d'agrément des hébergeurs de données.

Nous pouvions penser qu'une gestion aussi participative, qui associe les professionnels de santé et les associations de patients, devait déboucher sur une franche adhésion. D'autant que de telles précautions n'ont pas été prises dans la mise en place du Web Médecin de l'Assurance Maladie ni dans d'autres initiatives projetant l'informatisation de certaines données de santé.

- Cependant, le comité d'orientation du GIP-DMP reste une chambre d'enregistrement si ce n'est un comité de promotion d'un DMP sur lequel nous avons perdu toute visibilité : une nouvelle orientation vient d'être adoptée par le conseil d'administration ... sans que le comité d'orientation en ait été saisi ! A quoi sert-il ? De la même manière, on apprend incidemment, lors d'une réunion d'un groupe de travail que le DMP va comporter deux volets : un volet patient et un volet professionnel. Ah bon, on croyait pourtant que le DMP ... était personnel !
- La valse des directeurs du GIP-DMP continue : déjà deux démissionnaires ou démissionnés en un an !
- Le comité d'agrément des hébergeurs n'est pas en situation de donner des agréments dans des délais. Parce qu'on ne lui a affecté aucun moyen, mais surtout parce qu'il n'existe pas de référentiels sur la base desquels il pourrait agréer. Il va aussi donner des agréments pour l'expérimentation alors même que l'utilisation des cartes d'accès en milieu hospitalier seront aux mains de tout le monde... Pourtant, il a été décidé que les expérimentations se dérouleraient dans les mêmes conditions de sécurité que la généralisation. D'ailleurs y aura-t-il encore des expérimentations et à quoi serviront-elles si le GIP-DMP choisit, in fine, comme cela a été évoqué, d'opter pour un hébergeur unique ?

### Contact presse :

Marc Morel - 5, rue du Général Bertrand - 75007 Paris - ☎ : 01 40 56 01 49 <http://leciss.org>

AFD - AFH - AFM - AFP - AIDES - Alliance Maladies Rares - APF - AVIAM - CSF - FFAAIR - Familles Rurales - FNAMOC - FNAP-PSY - FNAIR- FNATH - Ligue Contre le Cancer - Le Lien - ORGECO - SOS Hépatites - UFCS - UNAF - UNAFAM - UNAPEI - Vaincre la Mucoviscidose